



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

parcoursup

Question au Gouvernement n° 1158

Texte de la question

PARCOURSUP

Mme la présidente. La parole est à Mme Constance Le Grip.

Mme Constance Le Grip. Monsieur le Premier ministre, en cette rentrée universitaire, je souhaite vous interroger sur Parcoursup. J'associe à ma question mon collègue Patrick Hetzel.

Proposé en urgence l'année dernière pour mettre fin à l'injuste et arbitraire tirage au sort, le nouveau système d'orientation était présenté comme une grande transformation. Hélas ! en matière universitaire comme sur bien d'autres sujets, les bonnes intentions et les incantations ne suffisent pas à transformer le réel.

Pour votre ministre de l'enseignement supérieur, à ce jour, tout va pour le mieux – j'en veux pour preuve la réponse qui nous a été faite tout à l'heure et qui me semblait se caractériser par un manque flagrant d'humilité –, mais force est de constater que Parcoursup, ce sont des ratés et une contre-performance.

Un certain flou entoure encore aujourd'hui la situation des jeunes en attente d'une proposition – 7 745 candidats, selon le chiffre officiel. Ce chiffre, qui peut paraître mesuré, est en réalité obtenu par un distinguo statistique subtil et nouveau créé par le ministère, qui a qualifié quelque 40 000 candidats d'« inactifs » – ces derniers étant donc décomptés du chiffre précédent.

La complexité du système et la très grande longueur des délais d'attente ont également poussé 200 000 candidats à préférer abandonner Parcoursup, soit un taux d'évaporation supérieur de 30 % à celui de l'année dernière.

Par crainte de l'incertitude du processus, de nombreux d'étudiants ont été conduits à faire des choix par défaut, ce qui engendre frustration et stress. Nous risquons donc de devoir faire face, l'année prochaine, à une importante demande de réorientations.

Un problème se pose, enfin, pour les bacheliers issus des filières professionnelles et technologiques.

Tout cela, monsieur le ministre, nous l'avons dénoncé durant le débat. Que dites-vous aux milliers de familles qui sont toujours en attente de réponse ? Allez-vous donner une réponse favorable à la demande de rétablissement de la hiérarchisation des vœux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*. Madame la députée, vous avez raison. Les incantations ne suffisent pas et il suffit de regarder les chiffres : ce sont 50 000 jeunes de plus que l'année dernière qui ont reçu et accepté une proposition. C'est un résultat dont les chiffres attestent. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Vous évoquez ces fameux candidats qualifiés d'« inactifs », mais ça n'a jamais été le thermomètre qui donne la fièvre ! C'était probablement beaucoup plus simple les années précédentes où, avec beaucoup de courage, on arrêtait la procédure principale fin juillet et où, tout à coup, plus de 130 000 candidats se trouvaient livrés à eux-mêmes pour trouver des solutions.

Et puis, comme vous l'avez dit, cette loi a été travaillée et enrichie au Parlement, notamment à l'Assemblée nationale, et il me paraît important de répondre à certaines questions posés par les parlementaires.

Cette année, 65 % des bacheliers professionnels ont pu être accueillis dans les filières des sections de techniciens supérieur – STS –, alors qu'ils étaient 53 % dans ce cas l'an dernier. Cette année, 21 % des bacheliers technologiques ont pu être accueillis dans les instituts universitaires de technologie – IUT –, alors qu'ils étaient 12 % l'année dernière. C'est le résultat de ce que vous avez souhaité en introduisant une obligation de direction et des quotas pour l'accès de bacheliers professionnels et technologiques.

Vous avez raison de dire qu'il faut probablement aller plus loin – je l'ai, moi aussi, toujours dit. On pourra améliorer l'outil, mais ce qui est très important, c'est que l'esprit de la loi soit respecté et que nous ayons redonné le choix aux étudiants, car c'est lorsqu'on choisit sa formation qu'on a le plus de chances d'y réussir.

Données clés

Auteur : [Mme Constance Le Grip](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1158

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 septembre 2018](#)